



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

Référence / Numéro de dossier : 332-98/260749

Certificat CFST

Conformément à la directive CFST 6508

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST certifie par la présente que l'organisme responsable de la solution par groupe d'entreprises pour la sécurité au travail et la protection de la santé

AMAG Group AG (CFST n° G21)

conformément à la directive CFST susmentionnée sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508, directive MSST) et l'applique avec efficacité. La preuve a été fournie dans le cadre de l'audit de certification et est documentée dans le rapport n° **BLA-2025-G2102**

Ce certificat est valable uniquement en liaison avec la réalisation réussie de l'audit.

Numéro de certificat :
BLZ-2025-G2102

Ce certificat est valable jusqu'au :
30.06.2030

Lucerne, 30.04.2025

Responsable du suivi des branches
SECO

Natalie Spoljaric

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST
Responsable du service MSST

Eric Montandon